



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 13
13 novembre 2024

Par courriel : Nicolas Ménard, Président
Hubert Bernard, Aurélien Picot, Quentin Rault, William Halgand
Assiste : Isabelle Loreau, assistante

Préambule :

M. Patrice Guet, membre du club de Mésanger As (516995) et du GJ Mésanger St-Géréon (560414), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.

M. Nicolas Menard, membre des clubs du Landreau Loroux Osc (544136), du FC Entente du Vignoble (581794) et du GJ du Vignoble (564817) ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs et groupement.

M. William Halgand, membre du club de Guillaumoises As (521036), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Aurélien Picot membre du club Le Cellier Mauves Fc (581259), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. Quentin Rault, membre du club Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 12 du 07 novembre 2024 sans réserve.

2. Étude du dossier

Match n° 29895579 Paimboeuf Estuaire 1 / Arche Fc 2 U18 D4 Masculin groupe H du 09.11.2024

Considérant que l'article 19 des règlements des championnats régionaux et départementaux jeunes masculins dispose que :

« 1. Les rencontres en nocturne ne peuvent avoir lieu que sur des terrains dont les installations sont classées par la FFF en niveau :

a. Pour les championnats régionaux et de plus haut niveau départemental : E1, E2, E3, E4, E5 et E6.

b. Pour les autres niveaux départementaux : E1, E2, E3, E4, E5, **E6 (recommandé)**, E7.

2. Pour toute panne ou ensemble de pannes, sauf cas de force majeure, la responsabilité du club organisateur est engagée.

La présence d'un technicien en installation d'éclairage pour nocturnes, capable d'intervenir immédiatement, est obligatoire.

Lorsqu'une panne ou plusieurs pannes des installations d'éclairage pour nocturne entraînent le retard du coup d'envoi ou une ou plusieurs interruptions d'une rencontre, d'une durée cumulée de plus de 45 minutes, l'arbitre doit définitivement arrêter celle-ci, la Commission d'Organisation ayant alors à statuer sur les conséquences de cet incident ».

La Commission constate que :

- La rencontre ne s'est pas déroulée suite à un problème d'éclairage sur un poteau
- Le club de Paimboeuf Estuaire a contacté la procédure urgences
- La personne responsable d'urgences a acté que la rencontre ne pourra pas se dérouler

En conséquence, la Commission décide de reporter la rencontre.

3. Feuilles de matchs

La Commission rappelle l'application des dispositions réglementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission.

Article 28 : « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5^{ème} jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

Article 35 : « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.

b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.

2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

- **Feuille de match du week-end du 10 novembre 2024 non reçues à ce jour :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
29892568	U15 D2	La Chevrolière Herbadilla 1	Gj du Vignoble 1	Relancée

4. Matchs reportés

➤ Art. 120 des règlements généraux :

« 3. Pour l'application des présents règlements, un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, notamment d'intempéries, n'a pas eu de commencement d'exécution à la date à laquelle il était prévu qu'elle se déroule.

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité ».

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
29893439	U17 D2	La Montagne Fc 2 / St-Hilaire de Clisson F. 2	16.11.2024	14.12.2024
29895593	U18 D4	Gj St-Père Océane 2 / Pornic Foot 1	09.11.2024	14.12.2024
29892541	U15 D2	Carquefou Usja 2 / Fc Nantes 2	16.11.2024	04.12.2024
29892545	U15 D2	Fc Nantes 2 / Derval Sc Nord Atlantique 1	30.11.2024	27.11.2024
29895579	U18 D4	Paimboeuf Estuaire 1 / Arche Fc 2	09.11.2024	14.12.2024
29893484	U18 D1	St-Marc sur Mer Foot 1 / St-Fiacre Côteaux Fc 1	09.11.2024	21.12.2024
29898229	U18 D2	St-Marc sur Mer Foot 2 / Donges Fc 1	09.11.2024	A fixer

La Commission informe les clubs que les rencontres doivent être reportées à la 1^{ère} date libre du calendrier. La Commission rappelle aux clubs qu'ils ont la possibilité de jouer les rencontres remises en semaine avec l'accord du club adverse.

5. Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique. Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique. Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débiter.

2. La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à

a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.

b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement».

c.

En application de l'annexe 5 dispositions financières, l'assistante de la Commission relève les manquements. En cas de non respect, la liste des clubs amendés figurent en annexe.

6. Obligation du Statut des Éducateurs

La Commission rappelle qu'au regard de l'article 25.6 du Règlement des Championnats jeunes départementaux et du Statut Régional des Éducateurs et Entraîneurs est en charge d'assurer le suivi des éducateurs des équipes participant aux championnats jeunes masculins permettant une accession en Championnat Régional.

Il est assuré un contrôle des éducateurs sur le banc (CFF2 exigé a minima) pour la 2^e phase dans les divisions suivantes :

- U14 D1 Accès Ligue
- U15 D1 Accès Ligue
- U17 D1 Accès Ligue

Article 12 - Obligation de diplôme

Dispositions L.F.P.L. : Championnats départementaux : le respect des obligations de désignation, présence sur le banc, et les sanctions afférentes prévues aux articles 12, 13, 13bis, 14 et Annexe 2 sont de la compétence du District, lequel désigne une Commission dédiée en charge de l'application de ces dispositions ; à défaut la Commission d'Organisation des Compétitions du District est compétente. La Commission Régionale veillera à l'application de ces dispositions.

Le diplôme exigé pour encadrer une équipe jeunes masculines au niveau supérieur de District est le CFF2 ou CFI U14-U19 (ou en cours*).

*En cours =

- Pour les BMF et BEF : en formation effective, c'est-à-dire, éducateur en formation professionnelle ayant réussi le test d'entrée en formation et ayant été positionné et toujours en formation active.

- Pour les CFF : - inscrits avant le début du championnat au module, ou

- titulaire de l'attestation de formation et inscrit dans une session de certification pour la saison en cours. Ces dispositions dérogatoires pour l'éducateur en cours de formation ne sont valides que pour une saison. L'éducateur doit détenir une licence « Dirigeant ». La VAE ne constitue pas une entrée en formation.

Toute absence de l'éducateur désigné au cours de la saison devra être signalée au District par écrit. A défaut, le club se verra infliger une amende de 20 € par match.

- **La liste des éducateurs désignés se trouve en annexe de ce PV. Les clubs n'ayant pas donné réponse sont relancés**
- **Le contrôle des présences du 09 novembre 2024 sera étudié lors de la prochaine commission.**

Il est rappelé par ailleurs :

- **Absence prévenue**

Les clubs sont tenus d'avertir le District par écrit des absences de leurs Educateurs ou Entraîneurs désignés.

- **Suspension**

En cas de suspension le remplacement de l'entraîneur suspendu doit être effectué avec un éducateur ou entraîneur titulaire a minima d'un certificat de football fédéral.

- **Désignation en cours de saison**

En cas de non-respect en cours de saison de l'obligation d'encadrement du fait du départ de l'entraîneur ou éducateur désigné le club dispose pour régulariser sa situation d'un délai de 30 jours calendaires à compter du lendemain du premier match où l'entraîneur ou l'éducateur désigné n'est pas sur le banc de touche ou la feuille de match.

Pendant ce délai, les sanctions financières prévues à l'Annexe 2 ne sont pas applicables si la situation est régularisée. En cas de non régularisation à l'issue de ce délai, le club sera redevable des sanctions financières prévues à l'Annexe 2, et ce dès le premier match d'infraction, et pendant toute la durée de la non-désignation du nouvel entraîneur ou éducateur jusqu'à régularisation de la situation.

7. Forfaits

• Forfaits

La Commission prend connaissance :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 des dispositions financières des Règlements Généraux du District, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

La liste des équipes forfaits figurent en annexe.

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe :

U18 D4F :

- St-Herblain Oc 2 (521399)

Le Président,
Nicolas Ménard



L'assistante,
Isabelle Loreau



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 3 U18 Masculin / 2	E	522724	St Herblain Uf 22	FM 29893896	59436.1 09/11/2024
Départemental 2 U17 Masculin / 2	F	514034	Gorges Elan 2	FM 29893436	59211.1 09/11/2024
Départemental 2 U16 Masculin / 2	A	551545	Nantes Etoile Cens 21	FM 29895428	59452.1 09/11/2024

Type de dossier : Administratif										
Dossier :	22371748	Match :	58357.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2			Acces Ligue B		570	
Date :	13/11/2024		09/11/2024	512354	Reze Aepr 21	-	502386	Nantes St Pierre 21		
Personne :						Club : 502386 LA SAINT PIERRE DE NANTES				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371749	Match :	58446.1	Départemental 1 U15 Masculin / 2			Acces Ligue B		531	
Date :	13/11/2024		09/11/2024	513858	La Chapelle Ac Chap 1	-	512355	Nort Sur Erdre Ac 1		
Personne :						Club : 512355 NORT A.C.				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371750	Match :	58626.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2			Groupe D		544	
Date :	13/11/2024		09/11/2024	518109	Nantes St Yves Esp. 1	-	518204	Grandchamp As 1		
Personne :						Club : 518109 ESP. ST YVES DE NANTES				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22372440	Match :	58941.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2			Groupe I		561	
Date :	14/11/2024		09/11/2024	561031	Gj De Goulaine 3	-	564817	Gj Du Vignoble 3		
Personne :						Club : 561031 GJ DE GOULAINE				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22372441	Match :	58941.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2			Groupe I		561	
Date :	14/11/2024		09/11/2024	561031	Gj De Goulaine 3	-	564817	Gj Du Vignoble 3		
Personne :						Club : 564817 GJ DU VIGNOBLE				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371751	Match :	59033.1	Départemental 2 U16 Masculin / 2			Groupe B		582	
Date :	13/11/2024		10/11/2024	547524	Ste Pazanne Retz Fc 21	-	509069	La Chevroliere Herba 21		
Personne :						Club : 509069 HERBADILLA FOOTBALL LA CHEVROLIÈRE				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371752	Match :	59212.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2			Groupe F		529	
Date :	13/11/2024		09/11/2024	564392	Gj Gbbc 2	-	548100	La Montagne Fc 2		
Personne :						Club : 564392 GJ GÉTIGNÉ-BOUSSAY-BERNARDIÈRE-CUGAND				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371753	Match :	59243.1	Départemental 1 U18 Masculin / 2			Groupe B		495	
Date :	13/11/2024		10/11/2024	551545	Nantes Etoile Cens 21	-	514661	Guerande Madeleine 21		
Personne :						Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES				
Motif :	44	Absence Responsable Equipe						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe						13/11/2024	13/11/2024	16,00€

Dossier :	22371754	Match :	59492.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe C	510	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	548227	Guemene Fc 22	- 502505	Nozay Os 22	
Personne :						Club :	548227 F.C. PAYS DE GUEMENE
Motif :	44	Absence Responsable Equipe			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	44	Absence Responsable Equipe			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371766	Match :	58612.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe C	541	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	552461	Gj 3 Forets Soudan 1	- 502505	Nozay Os 1	
Personne :						Club :	502505 NOZAY O.S.
Motif :	71	Signature(s) manquante(s) FM			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	81	Absence de signature			13/11/2024	13/11/2024	11,00€
Dossier :	22371773	Match :	59363.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe E	574	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	590304	Vieillevigne Planche 21	- 564979	Nant'Espoir Fc 21	
Personne :						Club :	564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB
Motif :	71	Signature(s) manquante(s) FM			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	81	Absence de signature			13/11/2024	13/11/2024	11,00€
Dossier :	22371700	Match :	58387.1	Départemental 1 U14 Masculin / 2	Groupe A	571	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	521131	Nantes St Med Doulon 21	- 551545	Nantes Etoile Cens 21	
Personne :						Club :	521131 A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371704	Match :	58476.1	Départemental 1 U15 Masculin / 2	Groupe A	534	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	517365	Orvault Sf 1	- 500041	Nantes La Mellinet 2	
Personne :						Club :	517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371705	Match :	58522.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe B	537	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	560519	Le Pellerin F.C.B.L. 1	- 553554	Gj St Pere Oceane 1	
Personne :						Club :	560519 FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371706	Match :	58567.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe E	584	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	519195	Nantes Dervallieres 2	- 590304	Vieillevigne Planche 1	
Personne :						Club :	519195 A.C.S. DERVALIERES NANTES
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371709	Match :	58642.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe E	542	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	502227	Carquefou Usja 3	- 521131	Nantes St Med Doulon 1	
Personne :						Club :	502227 U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371710	Match :	58656.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Groupe F	543	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	581361	Vertou Foot Es 2	- 541370	Aigrefeuille As Main 1	
Personne :						Club :	581361 E.S. VERTOU FOOT
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€

Dossier :	22371711	Match :	58686.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe A	546	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	502274	Guerande St Aubin 2	- 544892	Paimboeuf Estuaire 1	
Personne :					Club :	502274 ST AUBIN GUERANDE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371712	Match :	58763.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe F	548	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	520437	Nd Landes EsL 1	- 513858	La Chapelle Ac Chap 2	
Personne :					Club :	520437 E.S. NOTRE DAME DES LANDES	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371713	Match :	58778.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe G	551	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	561031	Gj De Goulaine 2	- 513122	Sorinieres Elan F 1	
Personne :					Club :	561031 GJ DE GOULAINÉ	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371715	Match :	58791.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe H	552	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	564979	Nant'Espoir Fc 1	- 564817	Gj Du Vignoble 2	
Personne :					Club :	564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371716	Match :	58793.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Groupe H	552	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	582652	St Fiacre Coteaux Fc 1	- 514034	Gorges Elan 2	
Personne :					Club :	582652 F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371720	Match :	58823.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe A	557	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	501945	Pornichet Es 3	- 560489	St Joachim St Malo F 2	
Personne :					Club :	501945 ENT.S. DE PORNICHET	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371721	Match :	58838.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe B	558	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	501946	Montoir Cs 2	- 521036	Pontchateau St Guill 3	
Personne :					Club :	501946 C.S. MONTOIRIN	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371723	Match :	58927.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe H	560	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	502518	Vallet Es 3	- 500041	E. Mellinet/Donbosco 3	
Personne :					Club :	502518 ENT.S. VALLET	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22372439	Match :	58941.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe I	561	
Date :	14/11/2024	09/11/2024	561031	Gj De Goulaine 3	- 564817	Gj Du Vignoble 3	
Personne :					Club :	561031 GJ DE GOULAINÉ	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€

Dossier :	22371724	Match :	58986.1	Départemental 1 U16 Masculin / 2	Groupe A	530	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	560518	Campbon Ubcc 21	- 502138	Thouare Us 21	
Personne :					Club : 560518	UNION BRIVET CAMPBON CHAPELLE LAUNAY	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371725	Match :	59347.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe D	575	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	544136	Le Loroux Landreau O 21	- 561031	Gj De Goulaine 22	
Personne :					Club : 544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU S.P.C.	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371726	Match :	59362.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe E	574	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	547525	Nantes Sud 98 21	- 511986	Ste Luce S/Loire Us 21	
Personne :					Club : 547525	NANTES SUD 98	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371727	Match :	59378.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe A	503	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	560772	Gj Fc3r Fcam Mfc 21	- 560489	St Joachim St Malo F 21	
Personne :					Club : 560772	GJ FC3R FCAM MFC	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371728	Match :	59492.1	Départemental 4 U18 Masculin / 2	Groupe C	510	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	548227	Guemene Fc 22	- 502505	Nozay Os 22	
Personne :					Club : 548227	F.C. PAYS DE GUEMENE	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22371730	Match :	59666.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe C	554	
Date :	13/11/2024	09/11/2024	580575	Savenay Malville Pfc 3	- 560849	Gj Asl Fccm 2	
Personne :					Club : 580575	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB	
Motif :	22	Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			13/11/2024	13/11/2024	16,00€
Dossier :	22339906	Match :	59211.1	Départemental 2 U17 Masculin / 2	Groupe F	529	
Date :	08/11/2024	09/11/2024	514034	Gorges Elan 2	- 560136	Gj Sud Retz Football 1	
Personne :					Club : 514034	EL. DE GORGES	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2024	13/11/2024	55,00€
Dossier :	22340876	Match :	59436.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Groupe E	505	
Date :	09/11/2024	09/11/2024	582149	Gj Deux Coutais 21	- 522724	St Herblain Uf 22	
Personne :					Club : 522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2024	13/11/2024	55,00€

Dossier :	22340456	Match :	59452.1	Départemental 2 U16 Masculin / 2	Groupe A	581
Date :	09/11/2024	09/11/2024	502448	Clisson Etoile 21	- 551545 Nantes Etoile Cens 21	
Personne :					Club : 551545 ETOILE DU CENS NANTES	
Motif :	05	Forfait			Date d'effet	Date de fin
Décision :	05	Amende : Forfait			13/11/2024	13/11/2024 55,00€
Dossier :	22339929					
Date :	08/11/2024					
Personne :					Club : 521399 ST HERBLAIN O.C.	
Motif :		U18 D4F			Date d'effet	Date de fin
Décision :	18	Amende : Forfait général			13/11/2024	13/11/2024 55,00€
Dossier :	22371782	Match :	58566.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Groupe E	584
Date :	13/11/2024	09/11/2024	509069	La Chevroliere Herba 1	- 564817 Gj Du Vignoble 1	
Personne :					Club : 509069 HERBADILLA FOOTBALL LA CHEVROLIÈRE	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2024	13/11/2024 17,00€
Dossier :	22371786	Match :	58912.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe G	559
Date :	13/11/2024	09/11/2024	521399	St Herblain Oc 2	- 560160 Bouguenais Foot 3	
Personne :					Club : 521399 ST HERBLAIN O.C.	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2024	13/11/2024 17,00€
Dossier :	22371788	Match :	58941.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Groupe I	561
Date :	13/11/2024	09/11/2024	561031	Gj De Goulaine 3	- 564817 Gj Du Vignoble 3	
Personne :					Club : 561031 GJ DE GOULAINÉ	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2024	13/11/2024 17,00€
Dossier :	22371789	Match :	59361.1	Départemental 2 U18 Masculin / 2	Groupe E	574
Date :	13/11/2024	09/11/2024	511875	St Philbert Gd Lieu 22	- 560519 Le Pellerin F.C.B.L. 21	
Personne :					Club : 511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			13/11/2024	13/11/2024 17,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 40						

ÉDUCATEURS ACCÈS LIGUE - PHASE 2

Equipe	Championnat	Prénom	Nom	N° Personne
Chateaubriant Voltig 21	Départemental 1 U14 Masculin	François	DELANNEE	410736934
St Julien Divatte Fc 21	Départemental 1 U14 Masculin	Richard	BOLAN	430681981
Gj Sud Retz Football 21	Départemental 1 U14 Masculin	Karim	DOGHMAN	410739302
Nantes Fcta 21	Départemental 1 U14 Masculin			
St Herblain Uf 21	Départemental 1 U14 Masculin	Benoît	BOUCICAUD	2287713470
Thouare Us 21	Départemental 1 U14 Masculin	Maxime	ROUGIER	2543432989
Nantes St Pierre 21	Départemental 1 U14 Masculin	Mohamed	TAHRI	2546869652
Nort Sur Erdre Ac 21	Départemental 1 U14 Masculin	Julien	FORGET	430652239
Orvault Sf 21	Départemental 1 U14 Masculin			
Reze Aepr 21	Départemental 1 U14 Masculin	Matheo	HEGRON ARNAUD	2545952503
St Philbert Gd Lieu 21	Départemental 1 U14 Masculin	Maël	ERNOT	2544704296
Mouzeil Teille Ligne 21	Départemental 1 U14 Masculin	Gaëtan	NOBLE	1876512499
Ancenis Rcasg 21	Départemental 1 U14 Masculin	Ercan	BEYTUR	711525398
Geneston As Sud Loir 21	Départemental 1 U14 Masculin			
Sorinieres Elan F 21	Départemental 1 U14 Masculin	Romain	PADIOLEAU	420753728
Nantes Dervallieres 21	Départemental 1 U14 Masculin	Eder	MATOU	2308104668
Pornic Foot 21	Départemental 1 U14 Masculin	Brice	VALLEE	2545461625
Saint Sebastien Fc 21	Départemental 1 U14 Masculin	Florian	GUILLON	1122468758
Equipe	Championnat	Prénom	Nom	N° Personne
Bouaye Fc 1	Départemental 1 U15 Masculin	Jules	MARTIN	2544038793
Clisson Etoile 1	Départemental 1 U15 Masculin	Léo	LE GALL	2545448526
Geneston As Sud Loir 1	Départemental 1 U15 Masculin	Laurent	ARNAUD	450616572
St Brevin Ac 1	Départemental 1 U15 Masculin	Rémi	COINDET	430676609
St Philbert Gd Lieu 1	Départemental 1 U15 Masculin	Floyd Maël	GUELIANI NKETCHOUANG	9603679840
Vallet Es 1	Départemental 1 U15 Masculin	Clément	EMERIAU	400626753
Coueron Chabossiere 1	Départemental 1 U15 Masculin	Manuel	VINET	430665065
St Julien Divatte Fc 1	Départemental 1 U15 Masculin	Lucas	TETEDOIE	2544494753
La Chapelle Ac Chap 1	Départemental 1 U15 Masculin			
Nantes Fcta 1	Départemental 1 U15 Masculin			
Nort Sur Erdre Ac 1	Départemental 1 U15 Masculin	Alexis	GAYET	2544412110
Pornic Foot 1	Départemental 1 U15 Masculin	Aurélien	FAY CALVET	2548381427
Ancenis Rcasg 1	Départemental 1 U15 Masculin	Mickael	JAMES	1110736565
Campbon Ubcc 1	Départemental 1 U15 Masculin	Yann	LE TOHIC	2543546898
Chateaubriant Voltig 1	Départemental 1 U15 Masculin	Romain	JANNAULT	430713168
Gj Gbbc 1	Départemental 1 U15 Masculin	Jérémy	BOUTEILLER	2545941953
Saint Sebastien Fc 1	Départemental 1 U15 Masculin	Sébastien	LEDUC	460612204
Vertou Foot Es 1	Départemental 1 U15 Masculin			
Equipe	Championnat	Prénom	Nom	N° Personne
St Julien Divatte Fc 1	Départemental 1 U17 Masculin	Alexandre	RICHARD	430649990
Nantes Sporting Club 1	Départemental 1 U17 Masculin	William	PENNEC	480619589
Nort Sur Erdre Ac 2	Départemental 1 U17 Masculin			
St Fiacre Coteaux Fc 1	Départemental 1 U17 Masculin	Titouan	PIOU	2543915168
Ste Pazanne Retz Fc 1	Départemental 1 U17 Masculin	Koulounda	N'SANA	2548106549
Thouare Us 1	Départemental 1 U17 Masculin	Romain	HUBERT	430664904
Gj De Goulaine 1	Départemental 1 U17 Masculin	Axel	CHEREAU	2545413325
Bouaye Fc 1	Départemental 1 U17 Masculin	Frederic	LE COQ	2210301830
Orvault Rc 1	Départemental 1 U17 Masculin	Louis	CHIFFOLEAU	2545601147
Orvault Sf 1	Départemental 1 U17 Masculin			
Savenay Malville Pfc 1	Départemental 1 U17 Masculin	Simon	LAMBERT	2544532095
St Brevin Ac 1	Départemental 1 U17 Masculin	Ludovic	GAUFFRENET	1706252215